



Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le
ID : 076-217605765-20250912-564-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

Le 29 Août 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 29/08/2025

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, JEANNE Laurent, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne,, DOURLLEN Aurélien, et COLOMBEL Gaëtan, formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : MARTIN Florence, BLONDEL Sylvie, HUBERSON Marie-Pierre, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BOUVIER Isabelle, et TREHET Laurent

Présents : 8

Mme Corinne LECOURT donne pouvoir à Madame Maryline SANSON.

Votants : 9

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2025 – 3.5 – 34 - REDEVANCE GDF – GRDF – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Considérant le décret du 25 avril 2007 codifié sous les articles R2333-114 du code Général des Collectivités Territoriales, fixant les modalités d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz donnant lieu au paiement d'une redevance (RODP)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, propose :

- de fixer le montant de la redevance GRDF pour l'occupation du domaine routier public communal pour les ouvrages de distribution de gaz au taux plafond en fonction du linéaire exprimé en mètre arrêté au 31/12/2025, comme suit

Calcul de la redevance $(0.035 \times L + 100) \times CR$
soit $(0.035 \times 1142 + 100) \times 1.42$

Soit un total de redevance 2025 de 199.00 €

- autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

Le Maire
H. LECARPENTIER

En mairie, le 24/09/2025
Le Secrétaire de séance,
Fabienne GABRIEL

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le



ID : 076-217605765-20250912-564-DE